

Ste-Sophie, 5 jan. 04

Mme Claudette Journault
Bureau d'audiences publiques
575 rue St-Amable

Objet: Projet d'agrandissement du lieu d'enfouis-
sment de Ste-Sophie.

Madame

Je suis citoyenne de Ste-Sophie et
je me suis toujours crue dans un pays libre
et ayant droit de parole. Mais pour exercer
librement ce droit il faut être au courant
des faits, avoir les données justes.

Dans ce projet je me suis sentie lésée
dans ces droits fondamentaux quand je me
suis aperçue que nos élus et quelques respon-
sables de différents ministères avaient pris une
décision aussi grave pour l'avenir de Ste-Sophie
et cela sans faire au préalable une consultation
structurée et sérieuse auprès de la population.

J'ai aussi pris conscience que je n'étais
pas la seule et que la majorité des citoyens de
Ste-Sophie à qui j'en ai parlé pensaient qu'on al-
lait fermer ce site et ne savaient aucunement
qu'on voulait l'agrandir de 65 hectares. Tous étaient
horifiés à cette perspective.

Déjà la situation actuelle est alarmante
avec la pollution que ce site occasionne.

En faisant ce choix a-t-on pensé au bien-être
et à la qualité de vie de la population de
Ste-Sophie et des villages environnants?

1.

A-t-on, pensé à l'avenir de nos générations futures. Lors des audiences publiques une des réponses se résumait ainsi "penser aux conséquences dans le futur est du domaine de la philosophie.

Peut-être que si ceux qui nous ont précédés avaient "philosophé" d'avantage on ne serait pas aux prises avec des ruisseaux, des rivières et des lacs pollués, des terrains contaminés et des forêts malades à cause des pluies acides ou autres polluants.

La seule raison qu'on nous donne et qui semble avoir motivé cette décision c'est que c'est "légal". J'en conclus donc qu'ils suivent la loi mais de quelle loi s'agit-il? Les lois ne sont-elles pas là, pour protéger les droits de chaque citoyen. Chaque individu n'a-t-il pas droit à un environnement le plus sain possible? Pourtant c'est par les lois que se manifeste la conscience sociale d'un peuple.

Considère-t-on que c'est légal de sacrifier, condamner pour des siècles 65 hectares de terre agricole alors que depuis des années on refuse à certains citoyens le droit de se construire une maison sur la terre familiale et cela pour protéger soit disant les terres agricoles.

Est-ce si légal que ça de laisser le promoteur continuer à déverser des tonnes de déchets sur le mieux site à Richer alors que l'on sait que dans ce site il y a des problèmes de contamination non réglés. Pourtant le ministère de l'environnement a la réputation d'être très rigilant quand il s'agit de contamination.

Ce choix d'accepter une quantité énorme des ordures des autres villes et pillages et de les enfouir systématiquement ne va-t-il pas à l'encontre des objectifs gouvernementaux qui veulent qu'en 2,008 on recycle au moins le 60% de tous les déchets? Comment a-t-on pu prendre une décision si grave sans tenir compte des perspectives de cette loi?

On sait qu'éduquer au recyclage est un processus lent qui ne se fait pas en quelques jours, ça demande de la sensibilisation, du suivi, de la persévérance. Nous sommes déjà en 2,004 qu'attends-t-on pour l'implanter et pas seulement sur une base volontaire?

Nous avons la chance de vivre dans un pays riche de son air pur, de ses sols fertiles et surtout de son eau potable, alors pour qui, au nom de quoi sacrifier tout ça?

A qui profite tout ça?

Sûrement pas à nous les citoyens de Ste-Sophie et des pillages, environnants. Les quelques dollars économisés en taxes municipales et retombées économiques ne pèsent pas lourd face à la pollution de notre environnement, à la dévaluation de nos propriétés et à la réputation qu'on aura d'être la "poubelle du Québec".

Je propose que chaque région devienne responsable et gère ses propres déchets, que Ste-Sophie commence à recycler ses ordures et pas seulement sur une base volontaire.

Et c'est un gros NON! à l'agrandissement du lieu d'enfouissement à Ste-Sophie.

Cordialement

Rosetta Tomaselli Bilangev